



Lettre n°19 :

## Gouvernance et stratégie - ENGIE

100 % libres  
...100 % vous !

04/09/2023

### ENGIE : bonne performance financière, et perspectives encourageantes

L'actualité du groupe ENGIE a été marquée par une activité régulatoire soutenue au cours de ces dernières semaines, une bonne performance financière au premier semestre 2023 et une avancée significative des questions relatives au nucléaire en Belgique.

#### Une activité régulatoire soutenue et incertaine

##### Sur le plan européen

L'Union Européenne travaille aux réponses industrielles et financières à apporter à l'Inflation Reduction Act américain (IRA). Des progrès notables ont vu le jour dans la négociation du « Critical Raw Material Act », dont la finalité est de sécuriser les chaînes de valeurs sur l'approvisionnement en matériaux sensibles, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. En revanche, les discussions sur le « Net Zero Industry Act » se heurtent à une opposition entre la France et l'Allemagne, sur la question de l'inclusion du secteur nucléaire dans le périmètre des « technologies stratégiques ».

La directive européenne sur les énergies renouvelables est en voie de stabilisation, les États membres étant parvenus à un accord sur les principes de calcul de l'hydrogène vert et décarboné. Cette directive, alignée sur un développement sensible des énergies renouvelables tant électriques que gazières, devra désormais être transposée dans les droits des États membres.

Des négociations difficiles sont en cours sur les ajustements des principes régissant le marché de l'électricité (« market design »). L'enjeu est de permettre l'application de « contrats pour différence » autour de prix pivots garantis par exemple par la puissance publique, pour évaluer les actifs décarbonés. Ces nouveaux principes pourraient concerner en particulier le nucléaire français, en lien avec l'évolution attendue du mécanisme régissant l'ARENH.

##### Sur le plan national

Les travaux sur la loi de programmation énergie-climat (LPEC) sont en voie de finalisation, en vue d'une présentation à l'automne prochain. Les trajectoires de décarbonation ont déjà fait l'objet d'annonces par la Première Ministre en mai dernier. Les principaux enjeux concernent les efforts entrepris pour l'électricité renouvelable, la chaleur renouvelable et le soutien aux gaz verts et décarbonés. Sur ce dernier point, deux éléments semblent d'ores et déjà acquis : l'augmentation des tarifs de rachat du biométhane permettant de garantir un nouvel essor des projets, de même que la confirmation, dans un rapport publié par la CRE, de la pérennité des infrastructures gazières. Les modèles économiques et régulatoires devront donc s'adapter aux hypothèses de consommation, comme aux fonctionnalités nouvelles des réseaux gaziers (accroissement sensible des points d'entrée avec la montée en puissance du biométhane en substitution du gaz fossile). Des points de vigilance doivent être néanmoins suivis : telle la question de la tension sur les réseaux électriques, ou le traitement de la décarbonation du bâtiment associé au devenir des chaudières.

La CRE poursuit en parallèle ses travaux avec les opérateurs gaziers (GRDF, GRTgaz, Storengy) en vue de la définition de nouveaux tarifs régulés pour une période de 4 ans. La validation des trajectoires de charges d'exploitation objets d'audits spécifiques, comme la définition des taux de rentabilité des capitaux investis, figurent parmi les points essentiels à la confirmation de l'équilibre économique des entités concernées.

#### CONTACT

Hamid AIT GHEZALA

hamid.ait-ghezala@engie.com



## ...dans le contexte d'une bonne performance financière semestrielle

ENGIE a communiqué fin juillet sur les résultats du groupe au 1<sup>er</sup> semestre. Le Groupe affiche un EBIT à 7 Md€ (6,7 Md€ hors nucléaire), en lien notamment avec la poursuite de sa stratégie de développement des renouvelables, des solutions énergétiques liées à la décarbonation, et des infrastructures à l'international. Sur ce résultat, la part relative à l'entité GEMS (management et gestion de l'énergie) s'établit à 3,1 Md€ dont 1,5 Md€ sur la gestion des risques pour les clients, et 1,6 Md€ dans le domaine de la gestion et de l'optimisation des actifs.

Le résultat net récurrent part du groupe s'établit à 4 Md€ suivant la dynamique de l'EBIT, et vient confirmer la guidance financière pour l'année 2023, laquelle avait été réévaluée à un niveau situé dans la fourchette 4,7 à 5,3 Md€ sur l'exercice en cours. ENGIE affiche un très bon cash-flow opérationnel, à 9,5 Md€ qui permet une diminution de la dette nette financière (23 Md€ au 30 juin) malgré le versement du dividende. Les dépenses d'investissement (3,3 Md€) sont en retrait par rapport au budget, mais confirmées en global sur l'année pleine.

Malgré le très bon niveau du résultat net récurrent, ENGIE affiche un résultat net « global » part du groupe en déficit de -0,8 Md€ en raison de l'intégration d'éléments négatifs et non récurrents :

- ✖ évaluation forfaitaire des opérations de traitement des déchets de l'aval du cycle du combustible nucléaire et du démantèlement des centrales, intégrée en totalité dès l'annonce des comptes au 30 juin,
- ✖ valorisations « mark to market » des politiques de couverture, appelées à voir leur impact diminuer progressivement sur le compte de résultat.

La dette nette économique, incluant l'intégralité des engagements négociés sur le nucléaire (voir ci-dessous) est en augmentation, à 41,4 Md€

Le Groupe souligne en outre le nécessaire effort à réaliser sur les frais généraux et administratifs, dans un contexte inflationniste.

*Pour la CFE-CGC, Il conviendra d'être vigilant quant à l'impact de cette politique de performance sur le quotidien des salariés.*

## ...et de finalisation des engagements sur le nucléaire

ENGIE est parvenu à concrétiser un terrain d'entente avec le gouvernement belge, portant sur le devenir de l'activité des centrales nucléaires des sites de Tihange et de Doel. Les principes de l'accord mis en place sont les suivants :

- ✖ Prolongation de 10 années des 2 tranches de Doel 4 et de Tihange 3, avec un redémarrage possible dès novembre 2025.
- ✖ Création d'une entité juridique dédiée à l'exploitation de ces 2 réacteurs, détenue à parité par ENGIE et l'autorité belge.
- ✖ Répartition des risques par application d'un contrat pour différence, autour d'un prix garanti.
- ✖ Fixation d'un montant forfaitaire pour le traitement futur des déchets nucléaires, payable à des échéances définies. Ce dernier point sécurise les engagements financiers d'ENGIE sur l'aval du cycle du combustible nucléaire et le démantèlement de l'ensemble des réacteurs, engagements qui ne seront plus soumis à l'incertitude des renouvellements périodiques des estimations. Néanmoins, ce montant forfaitaire est aligné sur un volume de déchets produits, sur lequel l'exploitant demeure responsabilisé.

L'ensemble de ces dispositions reste soumis à la validation de la Commission européenne.

*Position de la CFE-CGC : les conditions d'un accord équilibré avec les autorités belges ont été acquises dans un contexte très difficile de négociation entre un État et une entreprise. La CFE-CGC salue le travail mené par les équipes dans ce dossier complexe.*



## Conclusion : des perspectives encourageantes, à confirmer à l'automne dans le plan à moyen terme

ENGIE vient de vivre une longue période agitée, marquée par une remise en cause totale de ses engagements sur le gaz russe et une forte volatilité des prix de l'énergie. Personne ne peut garantir que les turbulences vécues par les marchés soient irrémédiablement résolues. En revanche, le Groupe a su créer de la valeur à travers ces volatilités, et continuer à délivrer sa stratégie industrielle, en dépit des tensions sur les marchés d'approvisionnement. Il a sécurisé par ailleurs l'avenir lié à l'activité nucléaire.

Pour la CFE-CGC, Il convient cependant de se garder de tout optimisme exagéré. Il y a des batailles essentielles à remporter dans des secteurs nouveaux comme les batteries ou l'hydrogène, et chaque Global Business Unit devra démontrer sa capacité à afficher des performances à la hauteur du niveau de risque défini par les organes de gouvernance, dans un environnement industriel de plus en plus incertain et empreint par la décarbonation des économies. La stratégie d'ENGIE, en cohérence avec les valeurs exposées dans sa raison d'être, ne saurait être gagnante sans la pleine adhésion d'un corps social qui appréciera l'attractivité de son environnement à l'aune de la reconnaissance du travail accompli, comme des perspectives d'évolution offertes. Tant une réussite financière ne peut être que la traduction de victoires industrielles, elles-mêmes sous-tendues par une réelle dynamique sociale et humaine.

